Reçue le 05/02/2019 M166649



CONVENTION "Mon établissement est un Refuge LPO" Personne morale

Entre les soussignées :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux France, dont le siège est situé aux Fonderies Royales - 8 rue du Docteur Pujos BP 90263 17305 Rochefort Cedex, représentée par Virginie Maillot en qualité de Directrice du Pôle Développement et Vie associative LPO, dûment mandatée par le Président de l'Association, Allain Bougrain Dubourg,

ci-après désignée par "la LPO France", d'une part

L'association locale LPO Touraine dont le siège est situé 148, rue Louis Blot 37 540 Saint-Cyr-sur-Loire représentée par M. Christian Andres en qualité de Président de l'Association Locale LPO,

ci-après désignée par "l'Association Locale LPO", d'une part

Et

Moulin de Sainte Croix 37380 NEUILLE-LE-LIERRE représentée par Pierrette CARRE en qualité de propriétaire

ci-après désignée par "l'Établissement", d'autre part.

ci-après dénommées collectivement les "Parties"

Préambule

La LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes développent un programme de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé "Mon établissement est un Refuge LPO". Cette appellation est un label mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

Tout type d'espace public ou privé engagé dans une démarche pédagogique de sensibilisation à la nature peut bénéficier de ce label lorsque celui-ci présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvage. Par son adhésion volontaire à ce programme, l'établissement s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

La convention "Mon établissement est un Refuge LPO" représente un engagement actif de l'établissement à respecter la Charte des Refuges "Mon établissement est un Refuge LPO" (Annexe 1), ce en collaboration avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO. Cette convention définit le cadre et les modalités de l'attribution du label "Refuge LPO Mon établissement est un Refuge LPO", aux zones de nature de l'Etablissement en ayant fait la demande. L'Etablissement souhaite ainsi participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) sur ces zones de nature.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

L'objet de la présente convention "Mon établissement est un Refuge LPO" est la création d'un Refuge LPO.

1.1 - Identification de la structure gestionnaire

Nom de la structure : Moulin de Sainte Croix

Adresse/Code Postal/Ville : 12 Rue de l'Espagnon Résidence VOG 63500 ISSOIRE

Téléphone: 06 70 46 67 94 ou 06 72 20 10 75

Mail: s.cochetsacarre@wanadoo.fr ou celine.hutchins@wanadoo.fr

1.2 - Identification du site Refuge LPO

Nom du Refuge : Moulin de Sainte Croix

Adresse/Code Postal/Ville (si différent de la structure gestionnaire) : 37380 Neuillé-le-lierre

Propriétaire : Pierrette CARRE

Numéro(s) de parcelle(s): 87, 43 et 45

Section : ZD

Superficie totale: 7ha 62a 74ca m²

Article 2 : Durée de la convention

Retrouvez ces informations su www.cadastre.gouv.fr

La présente convention est conclue pour une durée initiale de trois ans à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties concernées aux présentes. Passé ce délai initial, cette convention sera renouvelée sur accord exprès des Parties et suite au paiement de l'abonnement Refuge à la LPO France.

Article 3 : Engagements de l'Etablissement

L'Etablissement s'engage, pour la durée de la convention, à

3.1 – Charte des Refuges "Mon établissement est un Refuge LPO"

- > Respecter la Charte des Refuges "Mon établissement est un Refuge LPO", sur le site (Annexe 1).
- Avertir la LPO lorsque l'Etablissement rencontre des difficultés à respecter la Charte et appliquer ses recommandations.

3.2 - Désignation d'un référent suivi du Refuge LPO au sein de l'Etablissement

Désigner un référent pour le suivi du Refuge LPO, qui sera l'interlocuteur privilégié de la LPO. Page 3 sur 13

Convention Refuge LPO Association Locale - "Mon établissement est un Refuge"

Ce référent, salarié ou bénévole au sein de l'Etablissement, aura pour mission de veiller au respect de la Charte des Refuges LPO sur le site désigné en article 1.2 et d'en assurer le suivi (cf. article 3.3).

Nom et prénom : Sylvie COCHET ou Céline HUTCHINS

Fonction: Gérantes

Mail et téléphone : <u>s.cochetsacarre@wanadoo.fr</u> (06 70 46 67 94) ou <u>celine.hutchins@wnadoo.fr</u> (06 72 10 20 75)

3.3 - Suivi du "Refuge LPO "Mon établissement est un Refuge"

- > Prévenir la LPO en cas de changement de propriétaire et/ou de gestionnaire.
- > Prévenir la LPO si la Charte des Refuges LPO ne pouvait plus s'appliquer sur le site.
- ➤ Répondre aux sollicitations de la LPO concernant le suivi des actions sur le Refuge "Mon établissement est un Refuge LPO" désigné à l'article 1.2 (bilan des animations, retours d'expériences, témoignages,...).

3.4 - Mise en place du Refuge "Mon établissement est un Refuge LPO"

- Informer son personnel de la création du Refuge LPO.
- > Apposer le panneau "Mon établissement est un Refuge LPO" sur le site.

3.5 - Mise en place d'un projet pédagogique

La mise en place d'un Refuge LPO "Mon établissement est un Refuge LPO" s'inscrit obligatoirement dans le cadre d'un projet pédagogique qui sera précisé ci-dessous.

3.5.1 - Projet pédagogique

Très sensibles à la protection de la nature et à l'éveil des plus jeunes sur ce sujet, nous souhaitons devenir refuge LPO Touraine. Notre souhait est, en effet, de proposer des expériences variées à nos hôtes avec des animations réalisées par nos partenaires nature (Fédération de la pêche, LPO, syndicat de la Brenne).

Ce label permettra:

- 1 Animations diverses et birdwatching in situ pour nos hôtes
- Expériences à visée éducative, sur le thème de la nature sur le site du moulin avec animations réalisées par nos partenaires nature

Voici quelques exemples possibles

- Rando et observation des variétés d'oiseaux présentes au moulin avec LPO
- Bivouac (autour d'un brasero et hamac, déguster des infusions de menthe fraiche...)
 pour observer les rapaces nocturnes.

- Découverte de la faune et de la Flore de la Brenne assortie d'une partie pêche avec la fédération de la pêche.
- Offres packagées innovantes permettant de combiner des activités sur site avec des lieux de visite régionaux comme par exemple :
 - Initiation à la pêche et présentation des poissons de rivière par un animateur sur site
 + visite de l'aquarium d'Amboise.
 - Découverte et observation des chauves-souris sur site avec un guide chiroptère LPO couplées avec la visite du Château de Villandry, ses combles et jardins,
 - Animation LPO « LA LOIRE ET LA BRENNE ET LEURS HABITANTS » sur site et itinérance douce à vélo + Visite Château Amboise et Clos Lucé notamment.

2 Protection de la nature au travers :

- Incitation au tri sélectif
- Compostage
- Jardinage responsable sans produits chimiques
- Utilisation de produits ménagers bio faits maison
- <u>3</u> Projet de réaliser un sentier sensoriel et d'interprétation pour les plus petits sur le thème des oiseaux et du moulin ainsi que des ateliers de fabrication de nichoirs.
- <u>4</u> Visite de notre refuge LPO par les écoles des villages environnants pour sensibiliser les enfants à la biodiversité.
- <u>5</u> Communication sur notre statut de refuge LPO sur l'ensemble de nos supports de communication tels que Site internet et réseaux sociaux (instagram et facebook), flyers divers, livrets d'accueil des gites...

Cette communication s'accompagnera d'une présentation particulière du refuge LPO dans notre **salle d'accueil dédiée** qui est la salle des machines du moulin : documentations LPO et ouvrages sur les oiseaux à disposition, proposition de participation à des manifestations régionales diverses dès que possible (ex fête de la nature).

3.5.2 - Désignation d'un référent pédagogique

Désigner un référent pédagogique, bénévole ou salarié au sein de l'établissement, qui aura pour mission d'assurer le programme pédagogique de la structure pendant la durée de la convention. Si celui-ci est le même qu'à l'article 3.2, noter « Idem » à Nom et Prénom

Nom et prénom : Sylvie COCHET ou Céline HUTCHINS

Fonction: Gérantes voir mails et téléphones ci-dessus

Nous disposons par ailleurs de deux bénévoles, Martine et Claude Pelloquin,

demeurant sur le site qui sont susceptibles de répondre à toute question sur la biodiversité et qui ont été refuge LPO eux-mêmes.

3.6 - Soutien en nature

Article 4 : Engagements de la LPO France

La LPO France s'engage, pour la durée de la convention, à 1

4.1 - Coffret d'accueil Refuge LPO "Mon établissement est un Refuge LPO"

- ➤ Envoyer le coffret d'accueil "Mon établissement est un Refuge LPO" après inscription auprès du service Refuge LPO. Il se compose comme suit :
 - ✓ un panneau permettant d'officialiser et de faire connaître le site "Mon établissement est un Refuge LPO",
 - ✓ un nichoir à mésange,
 - √ 3 mini-guides : "les aménagements naturels au jardin : 10 mesures simples pour accueillir la biodiversité", "les oiseaux des jardins : 55 espèces communes à reconnaître" et "Un Refuge sans chasse pour la biodiversité : réglementation et mode d'emploi",
 - ✓ une frise pédagogique des quatre saisons du Refuge LPO "Mon établissement est un Refuge",
 - ✓ un dossier pédagogique,
 - ✓ le jeu des jumelles : jeu d'identification des oiseaux communs.
- > Vendre chaque élément du coffret d'accueil séparément sur demande de l'Etablissement.

4.2 - Mon espace Refuges LPO et le bulletin Refuges LPO Info

- > Fournir gratuitement pour les trois ans à l'Etablissement le code d'accès au site "Mon espace Refuges LPO" sur lequel l'Établissement pourra :
 - ✓ valoriser son Refuge LPO,
 - ✓ échanger avec d'autres établissements ou personnes physiques propriétaires de Refuges LPO,
 - ✓ s'informer sur l'accueil et la gestion de la biodiversité sur son terrain,
 - ✓ etc....
- > Délivrer le bulletin d'information trimestriel Refuges LPO Info en format électronique, ou en version papier si l'Etablissement n'a pas d'accès Internet.

4.3 - La Cellule Conseil

➢ Répondre par courrier électronique ou par téléphone aux sollicitations de l'Etablissement concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvage sur le Refuge "Mon établissement est un Refuge LPO".

4.4 - Utilisation des fonds financiers et des dons en nature

> Affecter l'intégralité des sommes et des dons en nature reçus de l'Établissement au Page 6 sur 13

Convention Refuge LPO Association Locale - "Mon établissement est un Refuge"

programme "Refuges LPO".

4.5 - Information du public

Communiquer les coordonnées de l'Etablissement auprès des personnes (presse, autres

collectivités, entreprises...) la sollicitant sur l'objet de la convention.

Article 5 : Engagements de l'Association Locale LPO

L'Association Locale LPO s'engage, pour la durée de la convention, à 🗈

> Proposer des prestations supplémentaires définies d'un commun accord entre les parties aux

présentes (diagnostic patrimonial, animations, formations, expositions, événements...) à

l'établissement sur demande. Cette prestation fera l'objet d'un devis et d'une facturation

indépendamment des frais d'inscription.

Désigner un référent Refuge. Cet interlocuteur issu de la LPO locale (bénévole ou salarié,

intermédiaire entre la LPO France et l'Etablissement) aura pour mission de veiller au respect

de la Charte des Refuges LPO sur le site désigné en article 1.2 et d'en assurer le suivi.

Nom et prénom : Feuillet Jean-Michel

Fonction: Responsable refuge LPO personnes morales

Mail et téléphone : jean-michel.feuillet@lpo.fr - 06 82 76 92 57

Article 6 : Modalités financières

6.1 - Mode de financement initial

a) L'Etablissement versera à la LPO France les montants :

- du coffret d'accueil "Mon établissement est un Refuge LPO" soit la somme de 55,00 €.

- de l'abonnement à "Mon espace Refuges LPO" pour une durée de trois ans soit la somme de 20,00

€ (première année offerte, année deux et trois : 10,00 €).

Le règlement interviendra dans les délais administratifs en vigueur soit par chèque à l'ordre de la LPO

France, soit par virement administratif sur le compte :

Titulaire du compte : Ligue pour la Protection des Oiseaux

Domiciliation : Caisse des dépôts et consignations

Code Banque Code Guichet N° de compte Clé RIB 40031 00001 0000136479W 18

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN) FR25 4003 1000 0100 0013 6479 W18

Identifiant International de la banque (BIC) CDCG FR PP

b) L'Etablissement versera directement à l'Association Locale LPO, le montant des factures pour toutes les prestations complémentaires (frais de gestion inclus).

L'Etablissement transmettra à l'association LPO la convention signée et le bon de commande type (Annexe 2), pour que le coffret et l'abonnement puissent être adressés à l'Etablissement.

6.2 - Soutien en nature

Préciser ici si vous souhaitez faire un don particulier au programme Refuge (terrain, immobilier, etc.).

Article 7 : Obligation en matière de communication

L'Etablissement devra présenter à la LPO France et à l'Association Locale LPO, pour accord et bon à tirer, tout support mentionnant les références des Refuges "Mon établissement est un Refuge LPO" et ayant trait au seul objet de la présente.

L'Etablissement s'engage à ne pas utiliser les références du programme et de la LPO (nom complet, logo, sigle) en dehors du cadre convenu et également à l'issue de la durée de la convention.

Toute communication précisera que le label n'est valable que pour le(s) site(s) référencé(s) à l'article 1.2 et pour une durée déterminée.

Article 8 : Responsabilités des Parties

8.1 - Discrétion

Les Parties s'engagent mutuellement à conserver une discrétion sur l'ensemble des informations dont ils ont eu connaissance, de part et d'autre, pour la réalisation de la convention.

8.2 - Responsabilité civile

Les Parties font leur affaire personnelle de l'assurance responsabilité civile liée à la convention. La LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de dégâts, accidents ou nuisances survenant à la suite d'aménagements, d'activités ou d'un défaut d'apposition de signalétique sur le site du Refuge "Mon établissement est un Refuge LPO".

Article 9: Litiges

En cas de différend grave et avant toute procédure de résiliation, les Parties conviennent d'engager une concertation afin de déterminer et d'acter un compromis. Si la concertation ne permet pas d'aboutir à un compromis, les Parties feront appel au tribunal compétent qui est celui du siège de la LPO France.

Article 10: Résiliation

Au-delà des dispositions des autres articles, la présente convention pourra être résiliée par l'une des Parties dans un délai de préavis de 3 mois par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception précisant les motifs de la résiliation.

Aucune compensation pécuniaire ne sera demandée ni acceptée par l'une ou l'autre des Parties. La résiliation entraîne automatiquement l'exclusion du réseau des Refuges "Mon établissement est un Refuge LPO".

En cas de résiliation de la présente, les financements versés à la LPO France et à son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO seront conservés par celle-ci, sauf dans le cas où sa responsabilité est engagée quant à l'exécution de la convention.



Signatures

| Fait | à | Issoire | ما | 2 | décembre | 201 | 18 | |
|--------|----------|---------|--------|---|------------|-----|----|------|
| rail : | . | 1330116 | 10 | | uecellible | 20 | 10 | |

Signé et paraphé en trois exemplaires, dont un est destiné à l'Etablissement, un à l'Association Locale LPO et un à la LPO France.

Pour l'Etablissement,

Pierrette CARRE, Propriétaire

Pour la LPO France,

Madame Vanessa Lorioux, Directrice du pôle Mobilisation Citoyenne

Pour l'Association Locale LPO Touraine,

touraine@lpo.fr / www.lpotouraine.fr

M. Andres Christian - Président.

Page 10 sur 13



ANNEXE 1



LA CHARTE DES REFUGES LPO "MON ETABLISSEMENT EST UN REFUGE"

En créant un Refuge LPO "Mon établissement est un Refuge", mon établissement s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur mon Refuge et à respecter les principes suivants :

PRINCIPE 1 : Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- > En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- ➤ En diversifiant et en aménageant, selon la surface de mon Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- > En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

PRINCIPE 2: Renoncer aux produits chimiques

- > En adoptant un mode de gestion écologique de mon Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

PRINCIPE 3 : Réduire l'impact sur l'environnement

> En adoptant des gestes éco-citoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

PRINCIPE 4 : Faire du Refuge LPO "Mon établissement est un Refuge" un espace sans chasse pour la biodiversité

- ➤ En m'engageant à ne pas chasser dans mon Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- ➤ En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

<u>Note</u> : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur ma propriété, je conserve toujours la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci.



ANNEXE 2



Bon de commande du coffret Mon établissement est un Refuge LPO

A imprimer en 3 exemplaires et à retourner avec les documents d'inscription

Organisme payeur (pour la facture) :

Nom: CARRE Pierrette

Adresse : 12 Rue de l'Espagnon Résidence le VOG

Code postal : 63500 Ville : ISSOIRE

Numéro de bon de commande (facultatif) :

Signataire habilité à engager la dépense :

Nom : CARRE Pierrette Qualité :Propriétaire

Cachet de l'organisme payeur et signature :

Adresse de livraison (si différente de l'Organisme Payeur)

Contact: Martine Pelloquin

Adresse: Moulin de Sainte Croix

Code postal :37380 Ville : Neuillé-le-Lierre

Commande:

☑ Coffret d'accueil Mon établissement est un Refuge LPO 55.00€

TOTAL: 75.00€



Attention!

Assurez-vous d'avoir bien respecté les points suivants

- √ Tous les champs en jaune doivent être complétés.
- ✓ Et plus particulièrement l'adresse du site Refuge, sa superficie, et les trois noms des référents Refuges.
- ✓ Une adresse mail et un numéro de téléphone sont obligatoires.
- ✓ Le bon de commande doit être signé.
- ✓ Le projet pédagogique doit être détaillé.
- → L'absence d'un de ces éléments empêchera l'enregistrement de la convention et par conséquent l'envoi du coffret et le déclenchement de l'abonnement.

Une fois les conventions complétées et signées, celles-ci sont à retourner en 3 exemplaires accompagnées du bon de commande à votre structure LPO locale pour vérification et signature.

Merci de votre compréhension

| Payez contre ce chèque on endossable sauf au profit d'une banque le la | De ou de tout autre établissement admis à être endospataire par la loi } € IS, & € | etuge PO |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| ayable en France 680 | | |
| HATEAU RENAULT -5, PL J JAURES 7110 CHATEAU REN EL. 09.88.98.93.18 | 00319412748 le 28/91/26/9 MR OU MME CARRE CLAUDE | |
| 0330017 chèque N° | LD LE MOULIN SAINT CROIX 37380 NEUILLE LE LIERRE (84) | |
| | | 'inscription |
| | Organisme payeur (pour la facture): 01666649 | |
| | Nom : CARRE Pierrette | |
| | Adresse : 12 Rue de l'Espagnon Résidence le VOG | |
| | Code postal : 63500 Ville : ISSOIRE | |
| | Numéro de bon de commande (facultatif) : | |
| | Numero de bon de commande (lacultatil). | |
| | Signataire habilité à engager la dépense : | |
| | Nom : CARRE Pierrette / | |
| | Qualité :Propriétaire | |
| | Cachet de l'organisme payeur et signature : | |
| | Adresse de livraison (si différente de l'Organisme Payeur) 0166648 | |
| | Contact : Martine Pelloquin | |
| | Adresse : Moulin de Sainte Croix | |
| | Code postal :37380 | |
| | Ville : Neuillé-le-Lierre | |
| | Commande : | . • 5 · S · |
| | ☐ Coffret d'accueil Mon établissement est un Refuge LPO 55.00€ | |
| | ☑ Abonnement Refuges pour les 3 ans de la convention 20.00€ | |
| | | |
| | ROVE (hom 2033001) TOTAL | .:75.00€ |
| | BPVF Upn =0330017 TOTAL 0028/01/2019 | en en el en |
| | V0 / (VSI) VIJ | . 7 |

Ligue pour le Protection des Oiseaux